

*Liberté - Égalité - Fraternité*

# Toulenne

## Informations

 [facebook.com/mairie.toulenne/](https://facebook.com/mairie.toulenne/)  [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)

N° 259 - Décembre 2025

## Edito

### Les vœux du maire

**Chères Toulennaises, chers Toulennais,**

Cette année 2025 – la dernière année du mandat – a revêtu pour moi et l'équipe municipale une saveur particulière puisqu'elle a vu se concrétiser des objectifs que nous nous étions fixés. Aussi, en ce début d'année 2026, les membres du Conseil Municipal et moi-même sommes particulièrement heureux de vous présenter nos derniers vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour que cette nouvelle année soit pour vous et ceux qui vous sont chers, source de bonheur, de joie, de santé, de réussite, de solidarité et de paix.

Une mandature pour laquelle et d'ici mars 2026, nous pouvons dire : «**notre travail au service des Toulennaises et des Toulennais a porté ses fruits**». Alors que nous tournons la page d'une année riche en défis et en réalisations, je vous propose d'écrire ensemble un nouveau chapitre pour notre commune. Mais ceci est une autre histoire...

Cette fin de mandat est l'occasion pour moi de remercier toutes celles et tous ceux qui, dans leurs activités et leurs responsabilités, professionnelles ou associatives, animent notre village, concourent à sa vitalité et au bien-être des Toulennais. Ils valorisent la proximité et la vie locale, à laquelle chacun de nous est attaché. Je remercie les bénévoles pour leur implication, leur générosité et leur sens du service auprès des autres, les enseignants pour

leur engagement au service de nos enfants. Je remercie les commerçants, professions libérales, entrepreneurs, pour leur dynamisme. Et je rends hommage aux personnels des services publics engagés, dont notre gendarmerie pour notre sécurité, et les agents de notre bureau de Poste et du Centre Social dans leur mission d'intérêt général.

Je remercie le personnel municipal, dont nous connaissons le dévouement, la loyauté et l'engagement sans faille au service de la commune et de nos concitoyens.

Je souhaite enfin clore mon propos en adressant mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale, car diriger une commune n'est pas un exercice solitaire.

Le travail ne manque pas jusqu'en mars 2026 et l'ensemble du Conseil Municipal reste mobilisé et impliqué au service de la commune et de ses habitants et vous remercie une dernière fois pour votre confiance. J'aurai le plaisir de vous accueillir **le Samedi 10 Janvier à 18h pour la cérémonie des vœux à l'Espace Culturel**.

Je vous renouvelle mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année et terminerai par ces mots de Victor HUGO à méditer : «**L'avenir est une porte, le passé en est la clé**».

**Bien à vous**

**Votre Maire, Christian DAIRE**

## VŒUX À LA POPULATION

Les Toulennais et Toulennaises sont invités aux vœux 2026 de la Mairie samedi 10 janvier à 18h à l'Espace Culturel. Vous pourrez échanger avec les élus au cours d'un moment convivial.

Toulenne



*Meilleurs vœux*



## Repas Communal

Le traditionnel repas communal de Toulenne se déroulera au **Complexe Sportif** le dimanche 1<sup>er</sup> février à partir de 12h. Le repas est gratuit pour les Toulennaises et Toulennais de 70 ans et plus. 40 euros pour les plus jeunes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire impérativement avant le 16 janvier auprès de Mme CAUBIT (06 84 48 22 42) ou Mme BONNAL (07 70 26 73 89).



## Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1<sup>ère</sup> période 2026



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2010** doivent se faire recenser à compter du **1<sup>er</sup> jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

## Permanences

**Urbanisme** : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie



**CCAS** : **NOUVEAUX HORAIRES** : Le vendredi de 14 h à 17 h sur rendez-vous - Mairie

**ADIL33** : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : [contact@adil33.com](mailto:contact@adil33.com). Informations sur [www.adil33.org](http://www.adil33.org). **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

**CAUE** : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

**Ma commune, Ma Santé** : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.

## État Civil

David PIQUET et Stéphanie TASSERA se sont unis le 29 novembre 2025.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à [accueil@mairie-toulenne.fr](mailto:accueil@mairie-toulenne.fr)

## Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

## Vos Services

**Sous-Préfecture** : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

**Sictom** : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

**Ramassage des Ordures Ménagères** :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**Ramassage des Déchets Verts** : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**Ramassage des emballages, papiers** : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**La Poste** : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30  
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)



## Inscriptions élections

**Si vous souhaitez voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026, avant le 4 février par internet.** Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur la liste complémentaire municipale.

Où faut-il s'inscrire pour pouvoir voter, après avoir déménagé ? Deux situations sont possibles :

- Si vous êtes resté dans la même commune, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.
- Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement.

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, vous devez soit y habiter ou y résider, soit être un de ses contribuables, soit être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans cette commune. Selon votre situation, il faut fournir un ou plusieurs justificatifs.

**Vous pouvez effectuer les démarches en ligne :** <https://www.service-public.gouv.fr>



## Don du Sang



## MARCHE et CROSS SOLIDAIRES

Le Pôle Territorial du Sud Gironde a organisé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive dans le cadre du Contrat Local de Santé -Santé Mentale, en partenariat étroit avec la commune de Toulenne, Sud Ouest Solidarité et le réseau des acteurs de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales, une marche et un cross solidaires en faveur de cette cause le samedi 15 novembre dernier à Toulenne.

En 2024, 1 800 euros avaient été récoltés en faveur du Planning Familial de la Gironde. Cette année, nous reverserons 3 000 € de dons à l'association Rénovation !

L'association Rénovation a été créée en 1955 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'Association Rénovation s'est donnée pour but d'aider toute personne en difficulté sociale ou psychique à vivre mieux et à s'insérer dans la société. L'Association est spécialisée dans l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans les secteurs du sanitaire, du médico-social et du social. Elle gère le DITEP (dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques [ITEP] ) à Langon, qui s'occupe de jeunes qui ont très souvent vécu des violences intrafamiliales.

Les jeunes accompagnés par l'association ont été mis à l'honneur durant tout l'événement !

Tous les partenaires étaient également présents au sein d'un village et ont accueilli le public pour faire connaître son offre de services et échanger sur les violences conjugales et intrafamiliales : expositions, animations, rencontres...



L'évènement fut une grande réussite !

## Bibliothèque

Après quelques travaux, la bibliothèque de Toulenne a rouvert le 3 décembre. De retour de vacances de fin d'année, elle vous attend à partir du 7 janvier.

La **bibliothèque intercommunale de Toulenne** fait partie du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

La **bibliothèque intercommunale de Toulenne** met à votre disposition :

- Une section jeunesse et adulte
- Un espace presse : journaux, magazines, revues spécialisées
- Plus de 5000 documents : livres (romans, documentaires, bandes-dessinées), magazines, CD, livres CD, livres audio
- L'accès à des ressources numériques en ligne depuis chez vous (plus d'informations sur <https://bibliotheques.cdcsgudgironde.fr>)
- 1 accès public Internet

**Horaires d'ouverture :** Mercredi de 14 h à 18 h – Vendredi de 15 à 17h30 (sauf vacances scolaires) – Samedi de 14 h à 17 h.

**Une boîte de retours** vous permet de rendre vos documents hors des horaires d'ouverture





## Résumé du Conseil Municipal

### Décisions à prendre

#### 1) Attribution du «Prix du Label Égalité filles-garçons» à l'école G. Brassens par la DRDDE Nouvelle-Aquitaine [Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes] et versement de la subvention obtenue de 2.000 €

M. le Maire rappelle aux élus municipaux que l'École G. Brassens et l'équipe pédagogique ont été mises à l'honneur le 11 mars 2025, en recevant des mains de Mme la Rectrice d'Académie de Nouvelle Aquitaine le label «Égalité filles-garçons» lors d'une cérémonie officielle en présence de la presse locale.

Lancé en 2024, conjointement par le rectorat de la région académique Nouvelle-Aquitaine et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDDE) dans le cadre de la valorisation des projets des établissements, le **prix du Label Égalité «filles-garçons»** vient récompenser les projets des établissements labellisés «Égalité filles-garçons», ainsi que les équipes engagées dans une politique éducative favorisant le développement d'une culture de l'égalité, le respect entre les filles et les garçons, la lutte contre les stéréotypes de genre et la mixité des filières de formation. Cette thématique a été intégrée dans le Projet d'École et présentée en Conseil d'École en lien avec les parents d'élèves.

En 2025, l'école communale de TOULENNE a été sélectionnée par le référent académique et la déléguée départementale aux droits des femmes pour bénéficier d'une dotation de 2000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de verser à l'USEP de l'école G. Brassens la subvention exceptionnelle d'un

montant de 2.000 € correspondant au Prix obtenu du Label Égalité «filles-garçons».

M. le Maire et l'équipe municipale tiennent tout particulièrement à féliciter l'équipe pédagogique de l'obtention du Label Égalité «filles-garçons» et de son Prix.

#### 2) DM 3 BP 2025 – paiement à terme auprès de l'EPFNA de l'immeuble sis 1 Rue de l'Eglise

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2025, en vue :

- de réaliser un glissement de crédits au sein du budget, validé en commission Finances le 8 décembre dernier, concernant le règlement au terme du portage par l'EPFNA (3 ans) des frais d'acquisition de la «Maison Clauzure». Ainsi les 58.000 € qui avaient été inscrits au budget prévisionnel 2025 viendront (re) alimenter les provisions budgétaires qui seront reprises en «reste-à-réaliser».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 3) Versement à l'ADAV de la participation d'ENEDIS au projet «Transform'Art»

M. le Maire rappelle qu'à la suite de dégradations sur 2 transformateurs appartenant à Enedis sur la commune de Toulenne, le choix a été fait par les élus de réaliser un «projet graph» sur ces structures, afin de les embellir et de proposer des œuvres d'art à ciel ouvert.

Ce projet est réalisé avec la participation du centre social ADAV33 situé 3 rue de l'Eglise à Toulenne, et la Mission Locale Sud Gironde.

M. Le Maire rappelle la délibération du 16 mai dernier prévoyant notamment

le plan de financement de ce projet, avec un versement d'une subvention communale de 400 € à l'ADAV ainsi qu'une participation de 220 € de ENEDIS.

Celle-ci ayant été versée sur le compte de la commune le 28 novembre 2025, M. le Maire propose que cette somme soit reversée à l'ADAV sous forme de subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 4) Préparation de l'Acte authentique en vue de la rétrocession l'«Allée des Violettes»

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la délibération du 19 septembre 2025 par laquelle le conseil municipal a exprimé sa volonté d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble des parcelles constituant l'emprise de la voirie constituant l'«Allée des Violettes». Après contact avec Mme Sophie LAULAN, il s'avère que la parcelle B1191 a déjà fait l'objet d'une donation à la commune par acte notarié du 9 mars 1988.

Un défaut dans la publicité foncière de cet acte a conduit à une erreur reportée sur le relevé cadastral qui doit donc être corrigé en conséquence. Ainsi, il est nécessaire de modifier la délibération précédente afin de ne pas tenir compte de ce point et d'évoquer uniquement le projet de rétrocession de la parcelle B3279 restant bien la propriété à ce jour de M. René SPADETTO. Celui-ci a donné son accord pour la proposition de rétrocession dans le domaine public communal de la parcelle B3279 constituant une partie de l'«Allée des Violettes», comprenant la voirie et ses annexes ainsi que les divers réseaux publics,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'accepter la rétrocession



# ipal du 19 décembre 2025

de la parcelle B3279 dans le domaine public communal et de l'acquérir pour un euro symbolique.

## **5) Choix du locataire du logement communal sis 476 bis Route de la Garonne (logement B)**

M. le Maire indique que le logement communal situé au 476 route de la Garonne (logement B) d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> vient de se libérer suite au départ de l'ancienne locataire le 12 décembre dernier. Le logement a été laissé en mauvais état, des travaux de rénovation et d'entretien sont à prévoir avant sa remise en location. Sa relocation est prévue à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Comme évoqué en bureau municipal, M. le Maire propose que ce logement soit attribué à compter de cette date, à la personne, dont le dossier de recherche de logement avait été

classé en seconde position lors de la dernière Commission d'attribution.

En outre, M. le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 261,49 € [comprenant 25,68 € de charges ; loyer révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet suivant l'Indice de Référence des Loyers (IRL)]. Le paiement du loyer s'effectuera à terme échu le 10 de chaque mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **6) Proposition de motion de l'AMF sur les finances et les libertés locales**

M. le Maire donne lecture du projet de motion transmis par le Président de l'Association des Maires de France (A.M.F.) à l'ensemble des communes, rappelant qu'au cours du 107<sup>ème</sup> Congrès, l'A.M.F. a réaffirmé que

la liberté locale est incontournable pour le pays. Celle-ci ne peut exister sans des garanties juridiques et financières. En ce sens, l'A.M.F. a réalisé des propositions concrètes, détaillées dans sa résolution générale adopté par les nombreux participants. À l'heure où le budget est encore en discussion, et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, les représentants de l'A.M.F. appellent les élus communaux à poursuivre la mobilisation collective en faveur de la liberté locale, au travers de ses propositions, en adoptant en conseil municipal cette motion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Ndlr : La motion est consultable sur le site internet de la commune : [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)**

## Informations

### **1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)**

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### **2) Compte rendu du dernier conseil syndical du SICTOM du 3 décembre 2025 par M. BALADE**

Le SICTOM Sud-Gironde a terminé le déploiement des bacs jaunes. Une petite révolution qui a fait baisser le poids des poubelles sans augmenter la facture.

Il aura fallu trois ans, un de moins qu'annoncé. Le SICTOM est arrivé au bout du déploiement des 28000 poubelles jaunes destinées au tri sur l'ensemble du territoire, qui compte 85 communes pour 65 000 habitants.

Lancé en 2022, la conteneurisation, qui représente un investissement assumé en propre par le syndicat de

1,1 million d'euros, s'est terminé lundi 8 décembre à Captieux. Ce système de porte-à-porte remplace ainsi la collecte des déchets recyclables via des points d'apports volontaire (PAV) mis à part dans les hypercentres.

Les résultats sont d'ores et déjà sensibles sur la réduction du poids des poubelles noires, nerf de la guerre du traitement des déchets.

En facilitant le geste de tri, la quantité de déchets recyclables collectée par habitant et par an augmente : 45 kg sont collectés en PAV, tandis que 67 kg le sont en bac individuel. Ce chiffre devrait augmenter selon les projections du syndicat qui table sur 75 kilos en 2026, puis une augmentation plus mesurée.

À l'inverse, les ordures ménagères ont diminué de 22 % depuis le lancement de la collecte du recyclable en porte-à-porte, passant de 211 kg par personne et par an à 165 kg en 2025, avec en ligne de mire 148 kg en 2027.

95 % des communes ont opté pour le passage tous les 15 jours.

Pour que cette opération soit viable, il a fallu convaincre les habitants de passer d'une tournée par semaine pour le bac noir à une tous les quinze jours, ce qui a permis de ne pas doubler le nombre de tournées et les moyens matériels et humains nécessaires. Cette collecte se veut incitative : moins le SICTOM passe, plus les gens font l'effort de trier.

Les représentants du SICTOM se réjouissent d'une réussite collective qui permet au syndicat du Sud Gironde d'être le seul à ne pas avoir augmenté la redevance en 2025 et en 2026.

Les bonnes finances permettent de construire une nouvelle déchetterie avec achat d'une parcelle de terrain.

Les informations du SICTOM, dont les dates de collecte, sont accessibles sur l'application dédiée. Des



calendriers papier sont disponibles au SICTOM.

## 3) Compte rendu du Copil du Contrat d'Objectifs Territorial par M. BOUCAU

Pour mémoire, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territoire répond à une obligation réglementaire. Sa coordination a été déléguée au Pôle territorial. Le plan d'action a été voté le 1<sup>er</sup> juillet 2024 en conseil syndical.

En 2024, la commission environnement de la CdC a été scindée en 3 groupes de travail afin de faciliter la participation des élus communautaires.

Le COT (Contrat d'Objectif territoire) est un dispositif proposé par l'ADEME permettant d'accélérer les changements de pratiques internes à la CdC dans le but de réduire l'impact environnemental de la CdC. C'est un appui pour renforcer un projet territorial de transition, en complément du PCAET.

Un audit a été réalisé entre 2023 et 2024 et intéressait l'ensemble des domaines d'activités de la CdC. Un travail de priorisation des actions et

de répartition du portage des actions a été réalisé [2024/2025].

Le socle TETE (Territoire Engagé Transition Écologique) comprend deux référentiels d'actions : le référentiel C.A.E. (Climat Air Énergie) et le référentiel E.C. (Économie Circulaire).

Le référentiel C.A.E. présente 8 axes décomposés en 61 mesures déclinées elles-mêmes en actions ; le référentiel E.C. présente 5 axes décomposés en 21 mesures.

Le groupe de travail «Transition» a eu pour tâche de sélectionner les actions lui paraissant pragmatiques et réalisables au niveau de la CdC. Par exemple, dans l'axe 1 «Planification Territoriale», la mesure n°1 comprend 22 actions. Dans l'axe 2 «Patrimoine de la collectivité», la mesure 1 «Suivi et stratégie patrimoniale» comprend 21 actions.

Le C.O.T. comprend 2 phases sur une durée de 4 ans, la 1<sup>ère</sup> correspond à un état des lieux et à la définition des objectifs souhaités, la seconde consiste en la réalisation du plan d'actions et à l'évaluation régulière

puis finale.

Lors du COPIL du 20 novembre dernier a été présenté le bilan de la visite annuelle opérée en octobre 2025 par le bureau d'étude NEPSEN (mandataire de l'ADEME). Des pistes de progression dans la réalisation de ce plan ont été évoquées. Pour rappel, le score à atteindre n'est pas de 100 % mais de 33 % pour obtenir des aides de l'ADEME.

Il a été convenu que le groupe de travail «Transition» se retrouve rapidement pour travailler sur :

- Les actions à prioriser, temporiser, supprimer concernant la partie «Climat, Air, Énergie (CAE) pour la fin du contrat»
- Évaluer les actions que nous pourrons mener avec le SICTOM pour la partie Économie circulaire (ECI) du contrat. Il est entendu entre les membres du COPIL que l'objectif principal n'est pas de progresser coûte que coûte dans les pourcentages mais de mettre en place des actions cohérentes et réalisables pour et par la CdC.

## Questions Diverses

**M. le Maire** informe que dans le cadre «Petite ville de demain», une suite de la convention a été signée par Langon. L'objectif principal est la venue du RER Métropolitain.

Les dates d'élaboration du budget sont données : tous les élus y sont conviés.

**Christian RATEAU** félicite tous les participants au Téléthon 2025 qui a été une réussite.

Lors du dernier conseil, il avait évoqué le questionnement de certains administrés sur les accès au bois de Jean Blanc lors des journées de chasse. Il a été répondu que ce bois n'est pas une réserve de chasse. Les battues sont toutefois signalées sur le terrain et mentionnées sur Intramuros.

Il demande quand l'éclairage du Stade sera réparé : la semaine prochaine.

**Jacques FAVIER** transmet les remerciements des enseignants pour le repas de fin d'année à l'école.

**Nadège DESCLAUX** remercie chaleureusement Sylvie et Viviane pour l'animation de l'atelier Arts créatifs de Scrabbl'Toul lors de la journée «Ça me dit en famille».

D'ores et déjà les dates de 2026 ont été retenues :

- 25 avril apéritif des producteurs à l'Adav,
- 20 juin Fête de la Musique en association avec l'Adav et Marché des producteurs,
- 29 août Festival du Petit Bois

- 26 septembre : spectacle Scènes d'été place de l'Horloge

- 12 décembre : Ça me dit en famille

**Sébastien BLANCHELAND** souligne le dynamisme de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et la réussite du Marché de Noël le 14 décembre.

### Prochains conseils :

**Vendredi 23 janvier et  
Vendredi 26 février 2026  
à 18 h 30**



## Judo Club

### **Judo Club Toulennais clôture l'année 2025 dans la convivialité**

En cette fin d'année 2025, le Judo Club Toulennais a célébré Noël avec ses licenciés lors d'une journée placée sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Le jeudi 18 décembre, le club a marqué la clôture de l'année avec deux temps forts sur le tatami : tout d'abord, un cours dédié aux plus jeunes [éveil judo], suivi d'un cours commun réunissant enfants, adolescents et adultes. Ce moment intergénérationnel a permis aux plus petits de se mesurer aux « grands » et de prouver qu'ils sont tout aussi costauds !

À l'issue des entraînements, les enfants ont eu la joie de recevoir un cadeau de Noël : un sac à dos aux couleurs du Judo Club Toulennais. Mais la générosité du Père Noël ne s'est pas arrêtée là : les adolescents et adultes ont partagé une soirée bowling, tandis que les pratiquants de taïso se sont retrouvés autour d'un repas convivial.

**Ces moments festifs illustrent l'esprit familial et la cohésion qui animent le Judo Club Toulennais. Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures sportives et humaines !**

Ju-jitsu / Self-Défense [né en 2013 et avant] : Lundi de 19h30 à 21h00

Judo Enfant [né en 2017, 2018 et 2019] : Mardi de 18h00 à 18h45

[né en 2014, 2015 et 2016] : Mardi de 18h45 à 19h45

[né en 2016 et 2017] : Jeudi de 18h45 à 19h45

[né en 2018 et 2019] : Vendredi de 18h00 à 18h45

[né en 2014 et 2015] : Vendredi de 18h45 à 19h45

Judo Ados/Adultes [né en 2013 et avant] : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00

Perfectionnement Technique : Vendredi à 20h00

Taïso [né en 2013 et avant] : Mercredi de 19h30 à 20h45

Éveil Judo [né en 2020 et 2021] : Jeudi de 18h00 à 18h45

**Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulenne, ou contactez le club au 07 82 07 03 07**





## PÉTANQUE LOISIR TOULENNNAISE

La saison 2025 touche à sa fin.

L'association a donc organisé son repas de fin de saison le samedi 20 décembre.

Cette soirée étant très proche des fêtes de fin d'année, elle ne pouvait pas se faire sans le Père Noël.

Un de nos adhérents a bien voulu se prêter au jeu et a endossé son costume.

Un petit groupe que nous avions nommé « groupe déco » nous avait préparé une salle magnifique et féerique sur le thème de Noël.

Le repas a été préparé par nos « cuistos » qui s'en sont sortis avec brio.

Pendant et après celui-ci nous avons pu danser et nous amuser comme des jeunes que nous sommes tous encore dans l'âme !

La magie de Noël a une nouvelle fois opéré et nous avons tous passé une soirée extraordinaire.

Tous les adhérents de notre association présentent leurs meilleurs vœux à tous les Toulennais et Toulennaises pour l'année 2026.

